

SUPERFICIE ET RACCORDEMENTS EN EAU ET ÉLECTRICITÉ

	Superficie : Structures démontables ET démontées en fin de saison	Raccordement eau	Raccordement électricité
Lieu dit Rougeret	<p>Surface globale de 66 m².</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 cabane (33 m²) - 2 terrasses en bois (10,50 m² côté sud, n°1 et 22,50 m² côté nord, n°2). 	<p>La commune de Saint-Jacut-de-la-Mer fournit le raccordement d'eau, l'occupant s'engage à régler les montants correspondants aux consommations au vu des relevés présentés par la commune auprès de la Trésorerie de Dinan</p>	<p>La commune de Saint-Jacut-de-la-Mer ne fournit pas de raccordement d'électricité, l'occupant s'engage à régler directement ses consommations auprès de son fournisseur.</p>
Parking Rougeret	<p>Surface globale de 50 m². Autorisation d'installer un manège.</p>	<p>Pas d'eau</p>	<p>La commune de Saint-Jacut-de-la-Mer ne fournit pas le raccordement d'électricité, l'occupant s'engage à régler directement ses consommations auprès de son fournisseur.</p>
Parking des Haas	<p>Surface globale de 117 m².</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 cabanes de 15 m² et 7,50 m² - 1 terrasse en bois de 42 m² - 1 terrasse « sable » de 52,50 m² 	<p>La commune de Saint-Jacut-de-la-Mer fournit le raccordement d'eau et d'électricité, l'occupant s'engage à régler les montants correspondants aux consommations au vu des relevés présentés par la commune auprès de la Trésorerie de Dinan (dernier trimestre).</p>	